

Contrat de location - Buvette FC Villaz/Villarimboud – Site de Villaz-St-Pierre

Version : février 2017

1. Location

Le présent contrat de location est établi entre le FC Villaz/Villarimboud, par le responsable de la buvette, M. Pierre-Alain Chassot et :

Nom **Prénom**
Adresse NP Lieu
Société Téléphone

Date de location Horaire de à

But de la location Anniversaire Fête de famille Autre (à préciser)

Réception des clefs le à heures

Reddition des clefs le à heures

Prix de la location buvette CHF 200.00 (payable à la remise des clefs)

Dépôt en garantie CHF

Par sa signature, le locataire confirme avoir pris connaissance du règlement annexé, partie intégrante du contrat et s'engage à en respecter les points sans restriction.

, le
Signature du locataire Signature de la gérante

2. Reddition

Ordre et rangement du mobilier selon protocole annexé en ordre
Propreté des locaux, cuisine, sanitaires et alentours selon protocole annexé en ordre
Inventaire selon liste annexée complet
Inventaire selon liste annexée incomplet
avec manques suivants :

Objet	Pces	Tarif	TOTAL

Remarques :
Dépôt en garantie CHF
Déduction sur dépôt en garantie CHF
Déduction pour nettoyage CHF 30.--/h CHF
Clip container 20.-- CHF CHF _____
Retour du dépôt en garantie CHF
Supplément à facturer CHF

Redditionné le
Signature du locataire Signature de la gérante

Règlement de location buvette FC Villaz/Villarimboud

1. Conditions

- 1.1 Toute réservation doit se faire auprès de M. P-A Chassot, rte de l'Eglise 40, 1690 Villaz-St-Pierre, tél. 079 597 54 24 ou sur fcvillazvillarimboud@bluewin.ch
- 1.2 La location est payable au comptant lors de la remise des clés ou à la signature du contrat.
- 1.3 Un dépôt en garantie de CHF 100.00 peut être demandé à la remise des locaux puis restitué lors de la reddition des locaux.
- 1.4 La clef d'accès sera délivrée et reprise par la responsable selon entente.
- 1.5 Des frais de nettoyage (CHF 30/h.), la disparition d'objets ou d'éventuelles dégradations peuvent être déduits de la somme en dépôt ou, le cas échéant, facturés au locataire sur décision du gérant et selon la liste d'inventaire sous point 4. Du présent règlement.
- 1.6 Le locataire, obligatoirement majeur, fournira une copie de sa police d'assurance en responsabilité civile à la signature du contrat (sur demande du gérant).
- 1.7 Les dommages corporels qui surviennent lors de l'utilisation des installations ne tombent pas sous la responsabilité du FC.
- 1.8 L'accès aux locaux annexes est strictement interdit.
- 1.9 La location ne comprend pas le débit de boisson. La subsistance appartenant au FC sera rangée avant chaque location.
- 1.10 Les locaux, cuisine, sanitaires et alentours ainsi que le mobilier seront rendus nettoyés et rangés selon les directives mentionnées sous le point 3 du présent règlement.
- 1.11 Le locataire évacue ses propres déchets (poubelles, bouteilles, etc. ou achète un clip container à 20.-- CHF).
- 1.12 Les sacs à ordures seront fournis par le locataire.
- 1.13 Le délai de reddition sera fixé avec le gérant en fonction de l'utilisation ultérieure de la buvette.
- 1.14 Le programme d'activité de la société dicte prioritairement les dates et horaires de location ainsi que le délai de reddition de la buvette.
- 1.15 Il est strictement interdit de fumer dans les locaux loués.
- 1.16 La consommation de drogue est interdite dans et aux alentours de la buvette.
- 1.17 Il est interdit de clouer, agraffer ou scotcher des décorations sur les revêtements intérieurs et extérieurs du bâtiment. Seules des punaises seront utilisées et ces dernières seront ôtées lors de la remise des locaux.
- 1.18 Le gérant peut effectuer à tout moment un contrôle, sans prévenir, afin d'assurer que les conditions mentionnées dans ce règlement sont respectées. En cas de non respect de ces dernières, une expulsion immédiate sans remboursement de la location peut être prononcée.
- 1.19 Le gérant, sur préavis du comité de la société, peut refuser une location sans indication des raisons décisionnelles.
- 1.20 Dès 22h00, le locataire prendra un soin particulier à maintenir l'ordre et la tranquillité aux abords de la buvette.
- 1.21 L'utilisation du terrain principal est strictement interdite. Le terrain d'entraînement est à disposition pour des jeux.
- 1.22 Il est interdit de faire des broches ou grillades sous le couvert. Une place est prévue à l'arrière du bâtiment.
- 1.23 La buvette est équipée de caquelons à fondue (viande et fromage) ainsi que de réchauds (fournis sans la pâte à brûler) une location de CHF 5.- / le caquelon sera perçue.
- 1.24 Une machine à café "Nespresso" est à disposition. Le tarif est de CHF 1.50/café (tout compris) ou CHF 1.00/café (sans le gobelet, le sucre et la crème).
- 1.25 La sono n'est pas à disposition des locataires.
- 1.26 Les linges ne sont pas fournis, chaque locataire en apportera.
- 1.27 Le matériel ainsi que les produits de nettoyage mis à disposition sont basics. Le locataire emmènera son propre matériel en cas de besoin.

Règlement de location buvette FC Villaz/Villarimboud

2. Tarifs

Objet	Tarif	Dépôt en garantie
Location	CHF 200.00	CHF
Café	CHF 1.- / 1.50	
Caquelons et réchauds	CHF 5.00 / p	

3. Protocole de rangement et nettoyage

	Locataire Fait	Gérant En ordre
3.1 Ramassage papiers, mégots ou bouteilles sur les alentours de la buvette	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.2 Balayage du couvert balayeuse à dispo.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.3 Balayage et récurage sol cuisine.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.4 Balayage et récurage sol buvette.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.5 Balayage et récurage sol sanitaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.6 Nettoyage urinoirs, cuvettes WC et du lavabo.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.7 Disposition des tables et chaises selon modèle à votre arrivée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.8 Nettoyage des tables et chaises.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.9 Nettoyage bar et cuisine.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.10 Nettoyage éviers.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.11 Nettoyage four et plan de cuisson et contrôle d'extinction.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.12 Réfrigérateur vide et propre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.13 Poubelle vide et propre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.14 Casseroles et accessoires propres et rangés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.15 Ustensiles de cuisine propres et rangés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.16 Vaisselle propre et rangée.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.17 Enlèvement des décorations enlevés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.18 Fermeture de toutes les fenêtres.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.19 Extinction de toutes les lumières (WC en automatique).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3.20 Fermeture de toutes les portes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Règlement de location buvette FC Villaz/Villarimboud

4. Inventaire matériel et tarif

Articles	Quantité	Prix à l'unité	Manque	Détérioré	Complet
Tables		200.-			<input type="checkbox"/>
Chaises		50.-			<input type="checkbox"/>
Réchauds		10.-			<input type="checkbox"/>
Caquelons chinoises		20.-			<input type="checkbox"/>
Caquelons fondues		50.-			<input type="checkbox"/>
Casseroles		20.-			<input type="checkbox"/>
Poêles à frire		10.-			<input type="checkbox"/>
Plaque à gâteau		20.-			<input type="checkbox"/>
Plats de service		5.-			<input type="checkbox"/>
Bassines/passoires		5.-			<input type="checkbox"/>
Assiettes plates		4.-			<input type="checkbox"/>
Assiettes creuses		4.-			<input type="checkbox"/>
Assiettes à dessert		4.-			<input type="checkbox"/>
Sous-tasses		2.-			<input type="checkbox"/>
Tasses		2.-			<input type="checkbox"/>
Verres à vin blanc		4.-			<input type="checkbox"/>
Verres à vin rouge		4.-			<input type="checkbox"/>
Verres à digestif / à thé		2.-			<input type="checkbox"/>
Verres à eau - 3/2 dl		--			<input type="checkbox"/>
Fourchettes à viandes		4.-			<input type="checkbox"/>
Couteaux		1.-			<input type="checkbox"/>
Fourchettes		1.-			<input type="checkbox"/>
Cuillères à soupe		1.-			<input type="checkbox"/>
Cuillères à café		1.-			<input type="checkbox"/>
Couteaux de cuisine		4.-			<input type="checkbox"/>
Louche		5.-			<input type="checkbox"/>
Pince à viande		8.-			<input type="checkbox"/>
Spatules		5.-			<input type="checkbox"/>
Tire-bouchon		5.-			<input type="checkbox"/>
Ouvre-boîte		8.-			<input type="checkbox"/>
Linges		10.-			<input type="checkbox"/>

5. Approbation

Le présent règlement a été approuvé par le comité du FC Villaz/Villarimboud ainsi que par son gérant, en date du 17.03.2016. Il entre en vigueur à compter de cette même date et reste applicable jusqu'à l'approbation de sa prochaine révision.

Le gérant

Pierre-Alain Chassot